

Séance
ordinaire
du 5
décembre
2011

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CINQUIÈME (5^E)
JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MIL ONZE (2011) À COMPTER
DE 20H30 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE
À MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2
Mme Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Quarante-trois (43) contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel cadre de la Ville, soient messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, ainsi qu'Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

Sont également présents, madame Sonia Lévesque, du Journal L'Information, ainsi que messieurs, Roger Boudreau, du Journal L'Avantage, Daniel Ménard de même que Stéphane Dubé de la Télévision de La Mitis.

11.12.615

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE
CONVOCATION.**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le corps complet du conseil municipal. Les membres du conseil reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

11.12.616

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Approbation de l'ordre du jour.

3. Adoption des procès-verbaux des séances des lundis 7 et 21 novembre 2011.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - ↪ Comptes réguliers : 270 964,70 \$
 - ↪ Comptes pré-autorisés : 511 877,51 \$

ADMINISTRATION

5. Message de sympathie à monsieur Joël Harrisson à la suite du décès de sa mère.
6. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2012.
7. Appui au projet de Loi C-305 établissant une stratégie nationale de transport en commun.
8. Motion de félicitations aux Aiglons de Mont-Joli.
9. Approbation du plan d'action du comité jeunesse.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

10. Approbation et autorisation de signature de contrats de prêt et de partenariat avec la fondation des Jardins de Métis.
11. Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Mont-Joli aux Fleurons du Québec.
12. Adhésion au concept de Destination Arts et Jardins modifié par Plania suite aux demandes faites par la Ville de Mont-Joli.
13. Renouvellement de partenariat avec le CLD de La Mitis : soutien financier annuel aux comités locaux de développement.

FINANCES

14. Autorisation de versement de dons.
15. Dépôt et acceptation des prévisions budgétaires 2011 révisées de l'Office Municipal d'Habitation de Mont-Joli et abrogation de la résolution 11.08.398.
16. Autorisation de paiement à Gravel, David, Rouleau & Ass. Inc.
17. Adjudication du contrat d'assurances de dommages.
18. Avis de motion d'un règlement ayant pour objet d'établir le budget de l'année 2012 et fixant les coûts pour les diverses taxes, tarifs et compensations applicables pour l'année 2012 à la Ville de Mont-Joli.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

19. Autorisation de formation en santé et sécurité au travail.
20. Autorisation d'affichage du poste de commis au service des travaux publics.

21. Autorisation d'affichage du poste de coordonnateur aquatique et communautaire.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

22. Renouvellement de l'adhésion à l'Association québécoise des arénes et des installations récréatives et sportives.
23. Renouvellement de l'adhésion à l'Association québécoise du loisir municipal.
24. Autorisation de versement de la contribution financière au Carrefour de la littérature, des arts et de la culture (CLAC).
25. Adjudication d'un contrat dans le dossier de la climatisation de la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

26. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 2011-1261 concernant le stationnement dans les limites de la Ville de Mont-Joli.
27. Prolongement de l'entente de contrôle animalier avec Nanny Sirois enr.
28. Approbation de la mise en place d'un service de premiers répondants – niveau DEA.

TRAVAUX PUBLICS

29. Autorisation d'achat de matériel d'aqueduc et d'égout par le service des travaux publics.
30. Approbation des ordres de changement n° 1 et 2 dans le projet de rénovation de la façade de l'Hôtel de Ville.
31. Autorisation de paiement du décompte progressif # 2 dans le projet de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts vers Saint-Joseph-de-Lepage et de la réfection des services sur l'avenue des Fusiliers.
32. Adjudication des contrats de fourniture d'arbres, d'arbustes, de fleurs et de végétaux pour l'année 2012.
33. Adjudication du contrat de fourniture de produits pétroliers pour l'année 2012

AFFAIRES NOUVELLES

34. Demande de renouvellement à long terme du programme Accès-Logis Québec.
35. Message de sympathie à l'occasion du décès du Père Albert Cimon.
36. Message de sympathie à l'occasion du décès de monsieur Odilon Gagnon, ex-maire de Mont-Joli.
37. Période des questions.
38. Clôture et levée de l'assemblée.

11.12.617 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES LUNDIS 7 ET 21 NOVEMBRE

CONSIDÉRANT que les membres du conseil confirment avoir pris connaissance des procès-verbaux des deux (2) séances tenues au cours du mois de novembre 2011;

CONSIDÉRANT que de ce fait, le greffier est dispensé d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 7 novembre 2011 à 20h30 en sa forme et teneur;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 21 novembre 2011 à 20h30 en sa forme et teneur;

11.12.618 ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité :

↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 270 964,70 \$;

↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes pré autorisés au montant de 511 877,51 \$.

ADMINISTRATION

11.12.619 MESSAGE DE SYMPATHIE À MONSIEUR JOËL HARRISSON À LA SUITE DU DÉCÈS DE SA MÈRE

Le directeur général de la Ville, monsieur Joël Harrisson, était éprouvé récemment par le décès de sa mère, Murielle, âgée d'à peine 66 ans. Au nom des membres du conseil municipal, de l'équipe de direction, du personnel et de l'ensemble des contribuables, je tiens à offrir mes plus sincères condoléances à Joël et à sa famille.

Quelles que soient les circonstances, la perte d'un être cher constitue une épreuve difficile que nous ne sommes jamais vraiment prêts à affronter. Je souhaite que l'affection et la sympathie de vos proches vous apporteront la sérénité dont nous avons tant besoin. Soyez assurés de notre sympathie et de notre amitié.

11.12.620 ADOPTION DU CALENDRIER DES SEANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNEE 2012

CONSIDERANT les dispositions des articles 319 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) quant à l'établissement d'un calendrier des séances ordinaires du conseil pour la prochaine année civile ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil qui suit pour l'année civile 2012 :

- le 16 janvier à 20h30,
- le 6 février à 20h30,
- le 5 mars à 20h30,
- le 2 avril à 20h30,
- le 7 mai 2012 à 20h30,
- le 4 juin à 20h30,
- le 16 juillet à 20h30,
- le 20 août à 20h30,
- le 4 septembre à 20h30,
- le 1^{er} octobre à 20h30,
- le 5 novembre à 20h30,
- le 3 décembre à 20h30.

11.12.621

APPUI AU PROJET DE LOI C-305 ÉTABLISSANT UNE STRATÉGIE NATIONALE DE TRANSPORT EN COMMUN

CONSIDÉRANT QU'un projet de loi d'initiative parlementaire est présenté par madame Olivia Chow demandant au gouvernement du Canada de mettre en place une stratégie pancanadienne de transport en commun;

CONSIDÉRANT QUE des transports en commun rapides, abordables et accessibles sont essentiels au déplacement des personnes dans les villes et les collectivités et engendrent des bienfaits inestimables relativement à la société, à l'environnement, à l'économie et à la santé;

CONSIDÉRANT QUE les transports en commun jouent un rôle central dans les régions urbaines et métropolitaines en favorisant l'assainissement de l'air et la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la congestion routière, et en diminuant l'urgence d'accroître le réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE l'investissement dans l'infrastructure du transport en commun profite à la population canadienne, car il permet la création de milliers d'emplois et la revitalisation des économies régionales;

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration du transport en commun se traduit par des villes et des collectivités plus propres et plus productives où les gens ont accès aux emplois et aux services nécessaires à la croissance économique;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'appuyer le projet de Loi C-305 pressant le gouvernement du Canada à mettre en place une stratégie nationale de transport en commun.

11.12.622

MOTION DE FELICITATIONS AUX AIGLONS DE MONT-JOLI, CHAMPIONS DU DEFI MIDGET ESPOIR

Le 27 novembre dernier, les Aiglons de Mont-Joli ont remporté le championnat du Défi Midget Espoir de Sainte-Foy/Sillery, compétition de fort calibre à laquelle pas moins de 27 équipes prenaient part.

Cette autre magnifique performance de nos représentants mérite amplement d'être soulignée. En effet, le succès des formations du programme de hockey AA de l'École du Mistral constitue une source de fierté pour notre collectivité en plus de consolider la réputation et la notoriété du programme.

Par leur prestation sportive et, davantage encore, par leur attitude, nos ambassadeurs contribuent à véhiculer une image positive de notre ville.

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit des joueurs, du personnel d'entraîneurs sous la gouverne de monsieur Allan Johnson, du personnel d'encadrement et des directions de l'École du Mistral ainsi que de la Commission scolaire des Phares pour leur soutien à ce programme.

Au-delà du prestige des succès sportifs sur la scène québécoise, le programme sports-études du Mistral engendrent des impacts essentiels pour la communauté en matière de retombées économiques, de motivation pour les jeunes qui y sont inscrits de même que pour la vitalité à long terme de cet établissement d'enseignement secondaire précieux pour Mont-Joli et La Mitis.

11.12.623 APPROBATION DU PLAN D'ACTION DU COMITE JEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE les responsables du comité jeunesse de la Maison des Jeunes de Mont-Joli ont soumis leur plan d'action aux membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli souhaite soutenir les actions dudit comité ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du plan d'action 2011 du comité jeunesse parrainé par la Maison des Jeunes de Mont-Joli.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

11.12.624 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONTRATS DE PRET ET DE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION DES JARDINS DE METIS

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accepter les termes de contrats de prêt et de partenariat avec la fondation des Jardins de Métis relativement à l'installation d'une œuvre d'art au site d'arrivée de l'autoroute 20. Par cette même résolution, le conseil autorise le maire de Mont-Joli à signer lesdits contrats pour et au nom de la Ville.

11.12.625 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE MONT-JOLI AUX FLEURONS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le programme *Les Fleurons du Québec* a pour objectif de promouvoir l'aménagement paysager auprès des particuliers, des commerçants et des industriels afin que les efforts de chacun façonnent un milieu de vie agréable pour tous;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli participe à ce programme depuis maintenant six (6) ans et qu'elle a obtenu la cote de trois (3) fleurons lors de la seconde classification;

CONSIDÉRANT QUE la Ville entend déployer les ressources nécessaires afin que chacun contribue davantage à l'aménagement paysager de sorte que les évaluateurs du programme décernent une cote de quatre (4) fleurons à leur prochaine visite prévue pour l'été 2012;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement d'adhésion de la Ville de Mont-Joli au programme Les Fleurons du Québec pour les années 2012, 2013 et 2014 au coût total de 1 515 \$ plus les taxes.

11.12.626 ADHÉSION AU CONCEPT DE DESTINATION ARTS ET JARDINS MODIFIÉ PAR PLANIA SUITE AUX DEMANDES FAITES PAR LA VILLE DE MONT-JOLI

Cet item est retiré.

11.12.627 RENOUVELLEMENT DE PARTENARIAT AVEC LE CLD DE LA MITIS : SOUTIEN FINANCIER ANNUEL AUX COMITÉS LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli souhaite renouveler son partenariat avec le CLD de La Mitis et ainsi se prévaloir du Fonds d'accompagnement des entreprises de La Mitis, volet « initiatives en milieu rural », pour soutenir annuellement les activités de son comité local de développement dûment désigné dans le cadre de la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désigne officiellement la corporation « Les Murmures de la Ville », organisme sans but lucratif légalement constitué selon la partie III de la *Loi sur les compagnies*, comme bénéficiaire de la contribution annuelle versée par le CLD;

CONSIDÉRANT QUE ce partenariat avec le CLD implique toujours une participation financière de la Ville dans une proportion de 1/3 pour elle et de 2/3 pour le CLD pour une contribution maximale de 1 000 \$ du CLD par organisme désigné, la Ville s'engage à investir annuellement la somme minimale de 500 \$ dans ce même organisme;

CONSIDÉRANT les modalités additionnelles de ce nouveau partenariat à savoir :

- Soumettre au CLD le rapport d'activité et le rapport financier déposé lors de l'assemblée générale annuelle du comité ainsi qu'une copie du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle;
- Réaliser au moins une rencontre de travail annuellement avec le comité portant sur l'analyse et l'interprétation de l'outil d'évaluation « Tableau de bord du développement rural durable » des municipalités (accompagnés par un conseiller en développement rural de la MRC);
- Remettre au CLD, en même temps que le rapport annuel d'activité du comité, une copie de l'outil d'évaluation dûment complété;
- Si l'une ou l'autre de ces obligations ne sont pas acquittées avant le 31 décembre de chaque année, la Ville, et par conséquent, le comité, perdra le bénéfice de la contribution pour l'année visée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de renouveler l'entente de partenariat avec le CLD de La Mitis pour assurer le soutien annuel des activités de la corporation « Les Murmures de la Ville » selon les modalités additionnelles précitées et d'autoriser le maire ou le maire suppléant à signer ledit protocole d'entente avec le CLD pour et au nom de la Ville de Mont-Joli étant entendu que ledit protocole n'entrera en vigueur qu'à compter du 1^{er} janvier 2012. La présente résolution abroge la résolution 11.11.564 adoptée en séance ordinaire le 6 novembre 2011.

FINANCES

11.12.628 AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONNS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé des recommandations aux membres du conseil;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

Organisme	Objet	Don
L'ensemble vocal « Bérard Dupéré et ses amis »	Appui financier Concert de Noël 04-12-11	100 \$
« Les Voix du Cœur »	Appui financier	100 \$
École du Mistral Album des finissants	Appui financier	50 \$

11.12.629 DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011 RÉVISÉES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONT-JOLI ET ABROGATION DE LA RÉOLUTION 11.08.398

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec a émis le rapport d'approbation pour les prévisions budgétaires pour l'année 2011 de l'Office Municipal d'Habitation de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter lesdites prévisions budgétaires approuvées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité que le conseil municipal :

- ◆ Accepte de contribuer au déficit anticipé 2011 représentant un montant de 71 390 \$ pour la Ville de Mont-Joli;
- ◆ Et de plus, abroge la résolution 11.08.398.

11.12.630 AUTORISATION DE PAIEMENT À GRAVEL, DAVID, ROULEAU & ASS. INC.

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la somme de 580,42 \$, incluant les taxes, à Gravel, David, Rouleau & Ass. Inc. pour les frais d'enquête dans un dossier de réclamation ouvert à la suite d'un refoulement des égouts.

11.12.631 ADJUDICATION DU CONTRAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES

CONSIDÉRANT les termes de l'entente intervenue entre le regroupement et la Ville de Mont-Joli, approuvée par le conseil à la séance du 4 février 2008 par la résolution 08.02.66;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme René Laporte et Associés;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'adjuger le contrat d'assurances de dommage à Claude Héту - Courtiers Multi-plus Inc. au coût de 59 367 \$, excluant les taxes.

Garantie d'assurance	Assureurs	Prime (avant taxes)
Dommages aux biens	Promutuel Réassurance	18 014 \$
Bris des équipements	Promutuel Réassurance	Inclus
Délits	Promutuel Réassurance	820 \$
Responsabilité civile primaire	Promutuel Réassurance	8 024 \$
Responsabilité excédentaire	Promutuel Réassurance	19 275 \$
Responsabilité d'administration municipale	Promutuel Réassurance	2 965 \$
Automobile des propriétaires	Promutuel Réassurance	10 269 \$
TOTAL		59 367 \$
→		

Et d'autoriser le paiement de la somme de 24 248 \$ à l'UMQ à titre de quote-part pour les fonds de garantie de 75 000 \$ en dommages aux biens et 125 000 \$ en responsabilité civile et de la prime au montant de 64 299 \$, taxes incluses, à Claude Héту - Courtiers Multi-plus Inc. Lequel contrat entre en vigueur le 31 décembre 2011.

11.12.632

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET DE L'ANNÉE 2012 ET FIXANT LES COÛTS POUR LES DIVERSES TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS APPLICABLES POUR L'ANNÉE 2012 À LA VILLE DE MONT-JOLI

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ayant pour objet d'établir le budget de l'année 2012 et fixant les coûts pour les diverses taxes, tarifs et compensations applicables pour l'année 2012 à la Ville de Mont-Joli.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

11.12.633

AUTORISATION DE FORMATION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser l'ajout de huit (8) heures de formation en santé et sécurité au travail à la période comprise dans le cadre de l'adhésion de la Ville de Mont-Joli à la Mutuelle de l'Union des municipalités du Québec (UMQ). Ladite formation s'adressera à monsieur Gilles Gaudreault, superviseur à l'approvisionnement et au service d'entretien du service des travaux publics, et représente une dépense de 984,31 \$, incluant les taxes, dépense prévue au budget du service.

11.12.634 AUTORISATION D’AFFICHAGE DU POSTE DE COMMIS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'affichage du poste de commis au service des travaux publics.

11.12.635 AUTORISATION D’AFFICHAGE DU POSTE DE COORDONNATEUR AQUATIQUE ET COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser l'affichage du poste de coordonnateur aquatique et communautaire au service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.12.636 RENOUVELLEMENT DE L’ADHÉSION À L’ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ARÉNAS ET DES INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la Ville de Mont-Joli à l'AQAIRS pour l'année 2012 au montant de 210,76 \$, taxes incluses.

11.12.637 RENOUVELLEMENT DE L’ADHÉSION À L’ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la Ville de Mont-Joli à l'Association québécoise du loisir municipal pour l'année 2012 au montant de 388,69 \$, taxes incluses.

11.12.638 AUTORISATION DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU CARREFOUR DE LA LITTÉRATURE, DES ARTS ET DE LA CULTURE (CLAC)

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement pour 2012, 2013 et 2014 d'une somme annuelle de 15 000 \$ au Carrefour de la littérature, des arts et de la culture (CLAC) en support au fonctionnement de cet organisme essentiel à la promotion et à la diffusion de l'expression artistique à Mont-Joli et dans la région. Cet appui consenti pour une période de trois (3) ans vise à assurer davantage de stabilité au CLAC. De plus, un protocole d'entente liera le Carrefour et la Ville, protocole que les membres du conseil autorisent le maire, ou le maire suppléant, à signer.

11.12.639 ADJUDICATION D’UN CONTRAT DANS LE DOSSIER DE LA CLIMATISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE JEAN-LOUIS-DESROSIERS

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser l'adjudication d'un contrat à la firme Réfrigération Air C pour l'installation de trois (3) unités de climatisation à la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers. Le mandat inclut le travail de plomberie et d'électricité pour une somme de 21 768,71 \$, plus les taxes. Cette dépense sera assumée par le fonds de roulement de la Ville et remboursable sur une période de 5 ans.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.12.640 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2011-1261 CONCERNANT LE STATIONNEMENT DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Le conseiller Jean-Pierre Labonté donne avis de motion avec dispense de lecture que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil un règlement modifiant le règlement 2011-1261 concernant le stationnement dans les limites de la Ville de Mont-Joli.

11.12.641 PROLONGEMENT DE L'ENTENTE DE CONTRÔLE ANIMALIER AVEC NANNY SIROIS ENR.

CONSIDÉRANT QUE le contrat de contrôle animalier octroyé à Nanny Sirois enr. a pris fin le 30 novembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE Nanny Sirois enr. propose de renouveler ledit contrat pour un montant forfaitaire de 7 109,04 \$, plus les taxes ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de ratifier le prolongement du contrat de contrôle animalier octroyé à Nanny Sirois enr. du 1^{er} décembre 2011 au 30 novembre 2012 pour un montant de 7 109,02 \$, plus les taxes.

11.12.642 APPROBATION DE LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Mont-Joli de voir ses citoyens bénéficier d'un service de premiers répondants – niveau DEA – sur son territoire;

CONSIDÉRANT le soutien offert aux municipalités par l'Agence de la santé et des services sociaux du Bas-St-Laurent pour la mise en place d'un service de premiers répondants, en conformité avec la *Loi sur les services préhospitaliers d'urgence et modifiant diverses dispositions législatives*;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour la mise en place d'un tel service de premiers répondants de conclure des ententes avec les municipalités, et ce, en vertu de la même Loi susdite;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'approuver la mise en place d'un service de premiers répondants – niveau DEA – sur le territoire de la Ville de Mont-Joli ainsi que la conclusion d'une entente en ce sens avec l'Agence de la santé et des services sociaux du Bas-St-Laurent. Par cette même résolution, le conseil autorise le maire, ou le maire suppléant, ainsi que le directeur général, ou le greffier, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.

TRAVAUX PUBLICS

11.12.643 AUTORISATION D'ACHAT DE MATÉRIEL D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT PAR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat de matériel d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) entreprises ont déposé une proposition à savoir :

- Wolseley : 17 978,16 \$ plus les taxes
- Emco : 17 567,67 \$ plus les taxes
- Réal Huot inc. : 16 508,70 \$ plus les taxes
- Brunet : 18 371,91 \$ plus les taxes

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'accorder à l'entreprise Réal Huot inc. un contrat de fourniture de matériel d'aqueduc et d'égout au montant de 16 508,70 \$ plus les taxes. Cette dépense est prévue au budget du service des travaux publics.

11.12.644

APPROBATION DES ORDRES DE CHANGEMENT N° 1 ET 2 DANS LE PROJET DE RÉNOVATION DE LA FAÇADE DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE l'architecte au projet de réfection de la façade de l'Hôtel de Ville, monsieur Marcel Banville, a présenté deux (2) ordres de changement relatifs aux travaux à effectuer;

CONSIDÉRANT QUE lesdits ordres représentent un ajout au contrat initial de 1 459,75 \$ et 2 466,20 \$ plus les taxes, visant notamment des interventions destinées à démolir la dalle de béton du 2^{ème} étage excédant le mur, à corriger un problème d'infiltration à la toiture de l'entrée Est, au sous-sol et l'installation d'un solin au toit principal à titre de mesure temporaire jusqu'à la réfection complète dudit toit ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser les ordres de changement n° 1 et 2 constituant l'ajout d'une somme de 3 925,95 \$, plus les taxes, au contrat de réfection de l'édifice de l'Hôtel de Ville.

11.12.645

AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 2 DANS LE PROJET DE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS VERS SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE ET DE LA RÉFECTION DES SERVICES SUR L'AVENUE DES FUSILIERS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage, maître d'œuvre au projet de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts vers Saint-Joseph-de-Lepage et de la réfection des services sur l'avenue des Fusiliers, a présenté la facture 424288 pour la période du 24 septembre au 28 octobre 2011;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appliquer une retenue contractuelle de 10% à ce décompte conformément aux dispositions du devis relatif à cet ouvrage;

CONSIDÉRANT la vérification dudit décompte ainsi que la recommandation de la firme Roche Itée, Groupe-conseil et du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture 424288 représentant le décompte progressif # 2 au montant de 237 478,05 \$, incluant les taxes, à la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage pour les travaux réalisés dans le cadre du projet de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts et de réfection des

services sur l'avenue des Fusiliers.

11.12.646

ADJUDICATION DES CONTRATS DE FOURNITURE D'ARBRES, D'ARBUSTES, DE FLEURS ET DE VÉGÉTAUX POUR L'ANNÉE 2012

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a eu lieu le 25 novembre 2011 pour l'attribution du contrat de fourniture d'arbres, d'arbustes, de fleurs et de végétaux pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) entreprises ont présenté des soumissions pour une ou l'autre des quatre (4) options à savoir :

- *Les Serres de la Baie SENC;*
- *Jardin M.R.;*
- *Le Centre de Rénovation de La Mitis (UNIMAT) s.e.n.c.;*
- *Marcel Dionne et Fils inc.;*

CONSIDÉRANT l'analyse desdites soumissions et la recommandation émise par monsieur Gilles Gaudreault, superviseur à l'approvisionnement et au service d'entretien du service des travaux publics;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'adjudiquer le contrat de fourniture d'arbres, d'arbustes, de fleurs et de végétaux pour l'année 2012 de la façon suivante :

- Option 1, « Fourniture d'arbres et d'arbustes », à *Le Centre de Rénovation de La Mitis (UNIMAT) s.e.n.c.* pour un montant total maximal de 1 923,12 \$ incluant les taxes, et ce, aux prix unitaires soumis inscrits au bordereau de soumission;
- Option 2, « Fourniture de fleurs annuelles », à *Les Serres de la Baie SENC* pour un montant total maximal de 11 775,52 \$ incluant les taxes, et ce, aux prix unitaires soumis inscrits au bordereau de soumission;
- Option 3, « Fourniture de plantes vivaces », à *Les Serres de la Baie SENC* pour un montant total maximal de 1 537,59 \$ incluant les taxes, et ce, aux prix unitaires soumis inscrits au bordereau de soumission;
- Option 4, « Jardinières », à *Les Serres de la Baie SENC* pour un prix total maximal de 2 278,50 \$ incluant les taxes, et ce, aux prix unitaires soumis inscrits au bordereau de soumission.

À noter que la proposition de la firme *Marcel Dionne et Fils inc.* a dû être rejeté puisqu'étant non-conforme. Cette décision repose sur le défaut de joindre à l'ensemble des documents le chèque certifié exigé au devis à titre de garantie de soumission.

11.12.647

ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS POUR L'ANNÉE 2012

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres tenu le 25 novembre 2011 a permis de recevoir trois (3) propositions pour le contrat de fourniture de produits pétroliers pour l'année 2012 à savoir :

- **Gaz-O-Bar** pour un total 251 112,10 \$
- **Les Pétroles BSL S.E.C. (Sonic)** pour un total 252 473,90 \$
- **Ultramar** pour un total 252 691,35 \$

CONSIDÉRANT l'analyse desdites soumissions et la recommandation émise par monsieur Gilles Gaudreault, superviseur à l'approvisionnement et au service d'entretien du service des travaux publics;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'adjudiquer le contrat de fourniture de produits pétroliers pour l'année 2012 à la firme Le Groupe Gaz-O-Bar inc. L'ensemble du contrat de fourniture de produits pétroliers représente un montant total de 251 112,10 \$ incluant les taxes. Les prix unitaires subiront les fluctuations du marché en conformité avec les modalités prévues au devis.

AFFAIRES NOUVELLES

11.12.648

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT À LONG TERME DU PROGRAMME ACCÈS-LOGIS QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements à prix abordable;

CONSIDÉRANT QUE des ménages de la Ville de Mont-Joli ont des besoins de logements abordables;

CONSIDÉRANT QUE le programme Accès-Logis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

CONSIDÉRANT QUE le programme Accès-Logis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

CONSIDÉRANT QUE les budgets du programme Accès-Logis Québec sont pratiquement épuisés et ne pourront répondre à tous les projets en développement dans notre région et au Québec;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité :

- **DE** demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins, fonctionnel et applicable sur l'ensemble du territoire québécois;
- **DE** demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme qui permet de réaliser des logements dans les différents contextes territoriaux du Québec et qui est équitable quant à la participation requise par les milieux;
- **DE** demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme Accès-Logis Québec à long terme et d'allouer dans son prochain budget les sommes nécessaires pour réaliser 3 000 logements par année pendant un minimum de cinq (5) ans.

11.12.649

MESSAGE DE SYMPATHIE À L'OCCASION DU DÉCÈS DU PÈRE ALBERT CIMON

Le Père Albert Cimon est décédé hier, dimanche, des suites d'un accident vasculaire cérébral (AVC) subi quelques jours auparavant. Véritable personnage à Mont-Joli, il aura incarné la générosité et la liberté d'esprit. Souvent à l'avant-garde, son propos suscitait la réflexion. Pasteur près de ses ouailles, il a fait l'objet de multiples démonstrations d'affection toutes plus méritées les unes que les autres.

Albert Cimon a consacré 55 ans de sa vie aux gens qui l'entouraient, aux démunis et aux personnes défavorisées. Il résidait à la Maison des Oblats Marie-Immaculée à Richelieu depuis 2007. Je me fais le porte-parole de la population et de mes collègues pour exprimer à la famille d'Albert ainsi qu'à ses proches nos plus sincères condoléances.

11.12.650

MESSAGE DE SYMPATHIE À L'OCCASION DU DÉCÈS DE MONSIEUR ODILON GAGNON, EX-MAIRE DE MONT-JOLI

Nous apprenions ce matin le décès de monsieur Odilon Gagnon qui fut maire de Mont-Joli de 1974 à 1978. Monsieur Gagnon a livré un long et courageux combat contre la maladie. Il était âgé de 83 ans. Nos pensées vont à sa famille et à ses amis.

Connu et apprécié de tous pour son caractère enjoué, il a fait sa marque par ses nombreuses années dans la vente d'automobiles. De plus, monsieur Gagnon mérite notre reconnaissance pour avoir accepté de servir la population de sa ville en occupant le poste de maire pendant un mandat.

Au nom de l'ensemble des mont-joliennes et des mont-joliens, ainsi qu'en celui de mes collègues du conseil, je tiens à exprimer à la famille d'Odilon Gagnon notre profonde sympathie.

11.12.651

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les opposants à la fluoration interviennent en masse. Voici un résumé des éléments soulevés :

Madame Maryse Plante-Couture, porte-parole d'Eau Courant, explique qu'elle et certains des membres de son groupe sont vêtus de noir afin d'exprimer qu'ils vivent le deuil de la démocratie à la suite de la décision du conseil dans le dossier de la fluoration. Elle demande pourquoi les élus ne tiennent pas de référendum. Ses questions visent aussi la date de signature du protocole qui liera la Ville au Ministère de la Santé et des Services sociaux de même que les choix qui s'offrent aux gens qui ne veulent pas consommer une eau à laquelle on aura ajouté du fluor.

Monsieur Marc-André Thibault accuse le conseil de ne pas respecter les 2 714 signataires de la pétition contre la fluoration alors qu'ils représentent, selon lui, la majorité. Il souligne « qu'il n'y a que 5% des gens au Canada » qui résident dans une ville où l'eau est fluorée. Il ajoute que les opposants paient des taxes comme tout le monde.

Madame Diane Arsenault demande si la démocratie ne doit s'exercer qu'une fois aux quatre (4) ans.

Monsieur Stéphane Côté affirme avoir compris d'une entrevue accordée par le maire, Jean Bélanger, à « Gagnon en parle » de CFYX 93,3, qu'il s'agissait d'une décision économique.

Monsieur Gilles Côté considère contradictoire que la signature d'enfants sur la pétition soit questionnée par le conseil alors que la mesure s'adresse surtout à eux. Il ajoute avoir remarqué l'absence de « varia » à l'ordre du jour et souligne que le conseil ajoute des points en **AFFAIRES NOUVELLES**. Selon lui, les gens devraient pouvoir soumettre des sujets sur lesquels des questions pourraient être posées.

Madame Lucienne Dubé affirme que les jeunes peuvent se faire « prescrire la pilule et subir des avortements » tandis que le conseil ne tient pas compte de leurs signatures sur la pétition.

Le Dr Raymond Lavallée intervient pour féliciter le conseil de sa décision. Il raconte avoir parlé de fluoration longtemps, partout et sur toutes les tribunes sauf au conseil municipal où il a siégé comme maire de 1962 à 1970. Il affirme toujours croire aux bienfaits et à la pertinence de cette mesure de santé publique.

Monsieur Laurent Lajoie se dit en désaccord avec son ami, le Dr Lavallée. Il déplore que les élus n'aient pas tenu compte de la démocratie dans leur prise de décision. Par ailleurs, monsieur Lajoie interroge le conseil sur l'existence de deux (2) bibliothèques à Mont-Joli puisque l'appel d'offres pour la climatisation de l'édifice parle de la bibliothèque de Mont-Joli alors que la résolution adoptée pour l'adjudication du contrat fait mention de la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers.

Madame Janny Chassé cite un extrait de la *Charte des Lacs* adoptée par la Ville en 2007 et où elle « s'engage à promouvoir le respect de l'eau et à reconnaître ce bien comme étant une richesse rare et précieuse qu'il ne faut ni polluer, ni gaspiller ».

Madame Colette Harquail s'interroge sur la proportion de 3% de la population bénéficiant du fluor au Québec alors que Longueuil, la ville du Dr Christian Fortin, ne l'a pas. Elle constate qu'il n'a pas su convaincre son propre conseil. Elle termine en exprimant sa tristesse face à la décision qui, selon elle, bafoue la démocratie.

La conseillère Kédina Fleury-Samson répète sa position. Elle se dit contre l'ajout de fluor à l'eau potable, en faveur de sa distribution par les dentistes et contre le fait que le gouvernement laisse aux municipalités la responsabilité de décider, ce qui, constate-t-elle, sème la division dans la population.

Monsieur Gilles Côté exige du conseil des garanties quant à la responsabilité et n'accepte pas que le ministère s'engage en ce sens à la place du conseil.

Le conseiller Normand Gagnon explique à nouveau que le conseil base sa position sur la confiance accordée aux spécialistes de la santé. Il indique qu'un débat ne fait que confronter des études contradictoires et que vient le moment où une décision doit être prise.

Monsieur Laurent Lajoie pose une question au sujet du risque pour les jeunes femmes de voir le lait maternel affecté par le fluor. Il dresse un parallèle avec des mesures adoptées à l'intention des vaches par la législation en matière agricole.

Le maire, monsieur Jean Bélanger, affirme que la Ville procédera à une vérification à cet effet et assurera le suivi de l'information.

Monsieur Benoit Lecours indique que la signature d'un engagement formel des élus rassurerait la population.

Monsieur Bélanger indique que le ministère assumera cette responsabilité et non le conseil.

Le Dr Raymond Lavallée conclut que malgré l'opposition qu'elle soulève, la décision de fluorer l'eau bénéficiera à l'ensemble de la population.

11.12.652 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21h40, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger
Maire

Yves Sénéchal
Greffier

